
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15ème SEANCE

Président : M. PIRSON (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1980-1981 (suite)

Débat général (suite)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

- a) Programme des Nations Unies pour le développement
- b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de
Palestine dans le Proche-Orient
- d) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- e) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés
- f) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES
DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS
(suite)

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES : RAPPORT DU COMITE DES
CONFERENCES (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être portées sur
un exemplaire du compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la
date de sa publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
A-3550.

Les rectifications seront publiées peu après la clôture de la session, dans un fascicule
distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/34/SR.15
23 octobre 1979
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981 (suite) (A/34/6, vol. I et II et Add.1, A/34/7, A/C.5/34/12 et 13)

Débat général (suite)

1. M. HILLEL (Israël) accueille avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire général pour présenter, pour l'exercice biennal 1980-1981, un budget d'austérité inspiré par une politique de réduction des dépenses qui, appliquée strictement, donnera plus d'autorité au Secrétariat dans les domaines administratifs et financiers. Le taux de croissance réelle de 0,8 p. 100 proposé dans le projet de budget dont est saisie la Commission, est en fait modeste si on le compare aux taux correspondants de 1976-1977 (3,5 p. 100) et de 1978-1979 (2,2 p. 100).
2. Il ne faudrait pas oublier pour autant que le projet de budget est en augmentation de quelque 124 millions de dollars par rapport au budget actuel, et que ce chiffre augmentera certainement du fait que les divers organes de l'Assemblée générale demanderont des crédits additionnels pour financer l'élargissement du programme de travail ou l'expansion des activités. Les Etats Membres devront donc supporter une charge nouvelle au moment où, sur le plan intérieur, ils achoppent à des difficultés économiques de plus en plus grandes et se voient contraints d'appliquer des mesures d'austérité financière. Certes, cela affectera les pays qui versent les contributions les plus importantes, mais touchera aussi les Etats moins puissants, comme Israël, dont la contribution augmentera de manière considérable à la suite de l'application du nouveau barème et de l'augmentation des dépenses de l'Organisation et du coût de ses activités. A ce propos, M. Hillel souligne que la quote-part d'Israël est injustifiée et qu'elle ne correspond pas aux réalités économiques de son pays. La délégation israélienne se joint donc aux autres délégations qui ont instamment prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour réduire autant qu'il se pourra les dépenses de l'Organisation par des opérations de contrôle, de révision des activités en cours, et d'élimination des programmes inefficaces ou d'utilité marginale. Elle approuve en principe l'intention du Comité consultatif de réduire sensiblement le montant du budget projeté et estime qu'il faut redistribuer les ressources au lieu d'augmenter les crédits. En même temps, la délégation israélienne lance un appel pour que l'on évite d'adopter des résolutions ayant des incidences financières excessives.
3. Les efforts entrepris pour réduire les dépenses de l'Organisation doivent s'accompagner d'une rationalisation des activités, par le biais, notamment, de la restructuration des secteurs économique et social. La délégation israélienne souhaiterait que l'ONU élabore un cadre dans lequel une fonction primordiale serait assignée aux activités économiques et aux activités de développement, les autres activités occupant dans le budget une place correspondant à leur utilité et à leur importance véritables pour les Etats Membres. Toutes dépenses injustifiables devraient être éliminées.

/...

4. Il est regrettable que l'ONU, qui fait encore face à de graves difficultés financières, entreprenne des projets relevant d'une politique partisane et entraînant l'utilisation injustifiée de la contribution des Etats. Les fonds internationaux ne doivent pas servir à créer des services qui se consacrent à une propagande partisane au sein du Secrétariat, ni à financer des organes qui font fi des droits souverains d'un Etat Membre. En tant que Membre de l'Organisation, Israël ne saurait approuver ni le gaspillage, ni l'emploi indu des ressources internationales et nationales à des fins si douteuses. Il faudrait en revanche inscrire au budget ordinaire un plus grans nombre d'activités qui visent à améliorer le bien-être économique et social des Etats Membres, notamment des pays en développement.

5. Dans la mesure de ses modestes moyens, Israël mène des activités de développement en coopération bilatérale avec de nombreux Etats Membres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine : il contribue par là à la réalisation de l'objectif fondamental des Etats Membres de l'ONU, qui est le progrès véritable et l'amélioration de la situation économique et sociale.

6. M. BUNC (Yougoslavie) constate que le projet de budget dont la Commission est saisie est, du point de vue du contenu et de la présentation, nettement meilleur que ceux des exercices antérieurs. En outre, le taux de croissance réelle, qui n'est que de 0,8 p. 100 pour l'exercice biennal 1980-1981, montre que ce nouveau budget correspond à la situation économique et financière du monde d'aujourd'hui. Il faut pourtant signaler que le Secrétariat n'a pas tenu compte des besoins des délégations en présentant un projet de budget en deux gros volumes comptant au total plus de 1 000 pages. Le Secrétariat doit soumettre les documents en temps voulu et sous la forme la plus commode, pour que les délégations puissent en prendre connaissance pour l'étude de chaque point de l'ordre du jour.

7. L'examen des programmes, sous-programmes et éléments de programme montre que la ventilation des dépenses ne s'est pas modifiée sensiblement par rapport à l'exercice biennal précédent. La délégation yougoslave souhaite cependant souligner quelques points importants. En premier lieu, on observe ce qui semble être une tendance constante à réduire les dépenses consacrées aux activités de fond au profit des services d'appui et des services de conférence, qui absorbent 33,68 p. 100 du total des ressources budgétaires. En deuxième lieu, le niveau des ressources budgétaires consacrées à des activités économiques, sociales et humanitaires, qui représentent probablement 90 p. 100 de l'oeuvre de l'ONU, est relativement faible, puisqu'il ne représente que 33,4 p. 100 du total des ressources, soit un pourcentage inférieur à celui des services d'appui et des services de conférence. En troisième lieu, les activités achevées ne sont pas indiquées clairement. Il faudrait, pour chaque programme, fixer un délai et présenter un exposé complet précisant les activités que l'on peut éliminer, réorienter les ressources vers d'autres besoins. A l'avenir, les projets de budget devraient indiquer ce qui a motivé l'inscription d'un programme, d'un sous-programme ou d'un élément de programme donné, la date d'achèvement de chaque activité et les raisons pour lesquelles tel programme, sous-programme ou élément de

(M. Bunc, Yougoslavie)

programme n'a pas été exécuté à temps. Dans plusieurs tableaux du projet de budget il est question du redéploiement des ressources, mais on n'explique pas ce qu'il est advenu du personnel qui s'occupait d'activités achevées ou considérées comme dépassées, d'utilité marginale ou inefficaces. De toute façon, redistribuer des ressources dans les cas où l'on n'a abouti à rien revient à gaspiller le temps et les moyens que l'on aurait pu consacrer aux pays en développement, sous la forme d'activités d'assistance technique.

8. La délégation yougoslave estime qu'il faudrait adopter le point de vue de la raison pour ce qui est de la nouvelle politique du personnel. Selon les renseignements fournis par les organes compétents, 75 p. 100 des dépenses budgétaires sont consacrées aux traitements et indemnités versés au personnel. Il faut donc féliciter le Secrétaire général d'avoir proposé une augmentation des effectifs de 0,7 p. 100 seulement. Enfin, il faut signaler que, pour l'exercice biennal actuel, les ressources extra-budgétaires ont atteint le niveau des ressources du budget ordinaire. Pourtant, rien n'indique qui a décidé de l'affectation des ressources extra-budgétaires. La délégation yougoslave estime qu'il ne devrait pas y avoir deux budgets distincts, le premier placé sous l'autorité des Etats Membres, le deuxième hors de leur contrôle; elle souhaiterait que l'on explique de façon satisfaisante comment sont ventilées les ressources extra-budgétaires et qui est responsable de cette répartition.

9. Lorsqu'ils planifient et examinent les dépenses budgétaires, les Etats Membres doivent établir une hiérarchie des urgences en optant soit pour un plus grand nombre de programmes de fond soit pour un plus grand nombre de conférences et de services d'appui. Circonscrire le gaspillage et l'inefficacité est le propre d'une bonne administration; c'est pourquoi les bons administrateurs et les programmes et activités utiles devraient trouver leur récompense.

10. M. MALLOUM (Mauritanie) rend hommage au Secrétaire général pour la politique de compression des dépenses qu'il a adoptée afin d'établir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, reconnaissant ainsi la nécessité d'une gestion rigoureuse dans une période où la communauté internationale traverse de graves difficultés économiques. Il félicite également le Directeur de la Division du budget pour la présentation concise et détaillée des documents, qui est conforme aux résolutions de l'Assemblée générale.

11. La conjoncture économique mondiale appelle une gestion rigoureuse et efficace des ressources de l'Organisation des Nations Unies. Pour ce faire, il faut commencer par éliminer les dépenses superflues ou secondaires, identifier et supprimer les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, et redéployer les ressources existantes. La Mauritanie, qui est victime de la détérioration du système de change à l'échelon mondial et d'une sécheresse qui sévit depuis plus d'une décennie, verra sa contribution augmenter en raison des dépenses croissantes de l'Organisation. Elle s'acquittera toutefois de ses obligations financières envers l'Organisation, dont l'objectif est le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et le développement de la coopération internationale.

/...

12. La délégation mauritanienne tient à souligner que le taux de croissance réelle indiqué par le Secrétaire général ne reflète pas exactement la réalité. Dans son rapport (A/34/7, par. 14), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires signale une croissance réelle légèrement plus élevée que celle qui est indiquée, en raison essentiellement de la sous-estimation de la croissance réelle des services de conférence. Le Comité consultatif note également (par. 15) que même si l'on fait abstraction de la question des services de conférence, le total, en termes réels, des ressources supplémentaires demandées par le Secrétaire général pour les ressources renouvelables de 1980-1981, si on le compare aux ressources allouées en 1978-1979, est plus élevé que les quelque 7 millions de dollars prévus pour l'accroissement des ressources. On sait aussi que le Secrétaire général avait envisagé, pour l'exercice 1976-1977, un taux de croissance de 2,2 p. 100, mais que ce taux a atteint 5,1 p. 100. C'est pourquoi il est vraisemblable que la croissance sera plus élevée que celle qui est indiquée actuellement.

13. Dans sa déclaration d'ouverture (A/C.5/34/12), le Secrétaire général a cité, parmi les raisons qui l'ont amené à adopter une politique d'austérité budgétaire, le fait que les Etats Membres dont la contribution représente les trois quarts du budget ordinaire ont voté contre les crédits révisés. Il importe cependant de signaler que l'accroissement du budget est imputable, dans une très large mesure, aux incidences de l'inflation et des variations des taux de change et que, si le monde connaît une situation économique difficile, certains pays développés en sont largement responsables, par leur obsession d'enlever toute valeur monétaire à l'or, ce qui a eu pour effet de remplacer le système monétaire international basé sur des taux de change fixes par un système fondé sur des taux de change flottants. D'où la fluctuation des prix et un désordre qui permet à certains pays d'augmenter les prix de leurs produits en fonction de la dévaluation des monnaies, alors que d'autres, qui ne peuvent recourir à ce procédé, subissent toutes les conséquences du nouveau système.

14. Le problème monétaire ne doit pas faire oublier que les matières premières ne sont pas des ressources renouvelables et que la hausse de leur cours permet de compenser la hausse des prix des biens d'équipement dont les pays développés sont exportateurs.

15. En versant donc une contribution élevée au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les pays développés ne font qu'assumer leurs responsabilités face à une situation qu'ils ont créée et dont ils sont les seuls bénéficiaires.

16. La délégation mauritanienne constate également que les crédits demandés au titre des traitements et dépenses communes du personnel absorbent un peu plus des trois quarts des crédits demandés pour l'exercice biennal 1980-1981, ce qui est énorme, même si ce pourcentage est resté égal au montant révisé des crédits ouverts pour 1978-1979. A cet égard, il conviendrait d'adopter certaines mesures visant à réduire les dépenses de personnel et à renforcer son efficacité. Le Secrétaire général devrait notamment utiliser à plein temps le personnel dont il dispose, ce qui réduirait le nombre des postes nouveaux. Il y aurait lieu en outre d'appliquer

(M. Malloum, Mauritanie)

une politique des salaires à la dimension financière de l'Organisation. Quant à la question du reclassement, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pourrait consulter le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et ceux des autres organismes du système, ainsi que la Commission de la fonction publique internationale, afin de pouvoir se prononcer sur la meilleure façon de régler ce problème.

17. La délégation mauritanienne se joint aux délégations qui ont exprimé leur désapprobation devant la présentation tardive des documents du projet de budget-programme et du rapport du Comité consultatif, ce qui ne lui a pas permis de consacrer à leur examen le temps nécessaire. Elle prie le Secrétariat de prendre à l'avenir les mesures nécessaires pour que les documents budgétaires paraissent dans toutes les langues officielles trois semaines au moins avant l'ouverture de la session.

18. La délégation mauritanienne se réserve le droit d'exprimer ses vues lors de l'examen des différents chapitres du budget.

19. M. EL AYADHI (Tunisie) apprécie les efforts déployés par le Secrétariat en matière de présentation du budget, tout en déplorant le retard intolérable de la publication des différents documents. Il rend également hommage au Secrétaire général pour son souci de tenir compte des intérêts des Etats Membres et de la situation économique mondiale, et de réduire au maximum l'augmentation des dépenses de l'Organisation. Il adresse aussi ses remerciements au Comité consultatif et à son Président, dont le concours est précieux. Le Comité consultatif effectue un travail d'évaluation budgétaire qui facilite beaucoup les délibérations de la Commission. Il serait toutefois souhaitable que le Comité consultatif indique dans quelle mesure il a tenu compte des normes établies dans le plan à moyen terme pour la période 1980-1983, notamment en ce qui concerne le titre IV du budget (Activités économiques et sociales et humanitaires).

20. Les questions budgétaires ont connu une mutation profonde et fondamentale partout dans le monde, au niveau tant national qu'international. Elles relevaient à l'origine essentiellement des autorités législatives et délibérantes, mais il est de plus en plus admis actuellement qu'elles relèvent surtout des techniciens, et les autorités délibérantes se bornent à donner leur approbation officielle, ayant compris que leur tâche essentielle se situe davantage au niveau du contrôle qu'à celui de l'approbation.

21. En ce qui concerne l'approbation, la délégation tunisienne souhaiterait savoir quel est le montant exact des crédits demandés pour l'exercice biennal 1980-1981, et ce que représente réellement le chiffre de 1 214 203 200 dollars. Elle souhaiterait également savoir si le montant net des crédits nécessaires pour l'exercice biennal qui sera réparti entre les Etats Membres est bien de 993 148 100 dollars.

/...

(M. El Ayadhi, Tunisie)

22. La notion de budget implique, en matière de dépenses, une limite légale et impérative à ne pas dépasser. On peut se demander si le budget de l'Organisation des Nations Unies respecte cette règle. Dans l'affirmative, à quoi est due la pratique des montants révisés, génératrice de crédits supplémentaires? Il est normal que, dans une situation imprévue et imprévisible, on demande des crédits additionnels. Mais avec les moyens actuels d'évaluation et de calcul, on devrait pouvoir cerner de près la réalité lors de l'élaboration du projet de budget. L'institutionnalisation de la pratique consistant à réviser les crédits alloués et à présenter en fin d'exercice une rallonge au budget voté ne constitue pas l'essence du système du budget-programme. Ce système, dont l'application commence à peine, est un bon instrument de travail, mais il importe de le perfectionner par une volonté plus marquée d'économie et une austérité plus grande, tant au niveau des programmes qu'en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, qui absorbent plus de 75 p. 100 des crédits.

23. Il ne s'agit pas de choisir entre, d'une part, des demandes de crédits gonflées, peu réalistes, mais conférant une marge de sécurité, et d'autre part, la révision inévitable du budget à la fin de l'exercice, suivie de nouvelles demandes de crédits qui changent complètement la physionomie du budget initialement approuvé. Il s'agit de savoir si l'on approuve un budget ou si l'on confère le pouvoir de contracter des engagements. Certes, une certaine souplesse est nécessaire, et l'on a d'ailleurs prévu à cette fin des procédures telles que le virement de crédits d'un chapitre à l'autre; mais toujours dans les limites des crédits approuvés.

24. Plusieurs propositions ont été faites au sujet du redéploiement des ressources. La délégation tunisienne y souscrit sans réserve et espère que le Secrétaire général et les responsables des programmes prendront à cet effet les mesures appropriées.

25. La délégation tunisienne souhaiterait par ailleurs obtenir des renseignements au sujet des fonds extra-budgétaires, qui constituent à son avis l'élément le plus réconfortant du projet de budget. Il est prévu pour les deux années à venir un montant supérieur à celui du budget ordinaire, et cet apport généreux renforcera la capacité financière de l'Organisation et, par conséquent, ses activités. Il serait toutefois souhaitable que l'on précise la fonction des fonds extra-budgétaires dans l'ensemble des ressources dont dispose le Secrétaire général. La délégation tunisienne souhaiterait également obtenir des éclaircissements quant aux critères qui régissent l'allocation de ces fonds.

26. La Tunisie est un pays en développement, aux ressources modestes. Son gouvernement et son peuple attachent une grande importance à une saine gestion et se soucient particulièrement des charges budgétaires. Toute dépense en devises est particulièrement ressentie, tant au niveau de l'Etat qu'à celui du citoyen. La quote-part de la Tunisie a subi, du fait du nouveau barème, une augmentation de 50 p. 100, de sorte que sur 1 000 dollars dépensés, la Tunisie en aura fourni 3. Ce chiffre est modeste en tant que pourcentage, mais il représente une lourde

/...

(M. El Ayadhi, Tunisie)

charge du point de vue du coût réel pour le pays. C'est pourquoi la délégation tunisienne se préoccupe particulièrement de l'évolution des dépenses de l'Organisation.

27. Il est vrai que toute institution active a besoin de fonds importants, mais il est toujours possible de les gérer avec un plus grand souci d'économie. Avec un peu plus de vigilance, l'Organisation des Nations Unies pourra s'enorgueillir d'une gestion exemplaire, grâce à une réduction raisonnable de ses frais généraux de fonctionnement.

28. Pour ce qui est de l'allocation des crédits aux divers domaines d'activité, la délégation tunisienne se réserve le droit de faire connaître son avis au cours de l'examen de chacun des chapitres du budget.

29. M. HOUNGAVOU (Bénin) dit que sa délégation a lu attentivement le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les rapports financiers et les comptes et les rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/34/486); elle considère que les observations qui figurent aux paragraphes 7 à 14 de ce document sont honnêtes, logiques et raisonnables.

30. Pour comprendre le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, il importe de l'envisager en fonction de l'accroissement du volume des activités et des responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses initiatives dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Il y a nécessairement une corrélation entre le volume du budget et l'augmentation des activités de l'Organisation.

31. L'un des problèmes les plus préoccupants est celui de la répartition équitable des postes de responsabilités au sein du Secrétariat. A la lecture des propositions présentées dans les documents dont la Commission est saisie, on note une augmentation sensible des nouveaux postes de ce type. Cette augmentation s'accroît d'année en année, alors que la répartition des postes de responsabilité entre les Etats Membres favorise de plus en plus les grandes puissances. Dans le même temps, on note de sérieuses anomalies quant à la répartition des charges financières. La quote-part de certaines grandes puissances décroît, alors que leur influence politique au sein du Secrétariat va en augmentant du fait que leurs ressortissants y sont nombreux.

32. La création de nouveaux postes de responsabilité au Secrétariat doit obéir à des critères bien définis par l'Assemblée générale, mais les explications qui sont fréquemment fournies à ce sujet ne permettent pas de comprendre les priorités observées. Il s'agit d'une question importante, dont il faut tenir compte si l'on veut éviter que des injustices regrettables continuent de s'accumuler au détriment d'Etats tels que le Bénin.

33. Enfin, la délégation du Bénin est favorable à la réalisation d'économies, à condition qu'elles ne nuisent pas à l'efficacité. Elle se réserve le droit d'intervenir par la suite sur les points de détail qui l'intéressent particulièrement.

/...

34. M. KEMAL (Pakistan) rappelle que, dans sa déclaration d'ouverture (A/C.5/34/12), le Secrétaire général a exposé les données de base qui l'ont guidé dans la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, budget qu'il a qualifié d'austère. Le Secrétaire général a fait observer à la Commission que les conditions économiques défavorables qui règnent dans le monde font que l'on porte une attention de plus en plus critique au montant croissant des dépenses du secteur public; dans le cas des Nations Unies, cette situation s'est manifestée par les critiques émises au cours des débats et à l'occasion de votes, puisque les Etats Membres dont les contributions s'élèvent au total à près de 75 p. 100 du budget n'ont pas été en mesure de voter pour les montants révisés de 1979. Comme l'indique le Secrétaire général, le projet de budget prévoit un taux de croissance réelle de 0,8 p. 100, qui correspond à une augmentation annuelle, en valeur réelle, de moins de 0,5 p. 100. En considérant ce taux si faible, qui pourrait atteindre au maximum 1 p. 100 compte tenu des incidences financières des projets de résolution qu'approuvera l'Assemblée générale, il ne faut pas oublier que, selon les prévisions, le taux de croissance réelle du budget militaire de certaines des grandes puissances se montera à 3 p. 100 par an. Telle est la dure réalité que doit modifier l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle l'humanité a placé tous ses espoirs de paix, de justice et d'équité dans le cadre d'un nouvel ordre économique international.

35. La délégation pakistanaise accepte la recommandation du Président du Comité consultatif au sujet des méthodes à employer et considère que cette question est réglée pour le moment. Toutefois, plusieurs délégations ayant présenté des propositions en ce qui concerne les politiques budgétaires, il y a lieu de faire les observations suivantes : s'il est vrai que les dépenses prévues dans le projet de budget se montent à 1 214 000 000 de dollars, le montant net de 993 140 000 dollars, c'est-à-dire le montant que doivent verser les Etats Membres, est beaucoup plus significatif. Pour comparer le projet de budget actuel avec celui d'il y a 10 ans, il faut tenir compte des montants nets et non des montants bruts. Par ailleurs, l'inclusion des dépenses non renouvelables dans l'évaluation de la croissance réelle peut donner lieu à des résultats ambigus, du moins à court terme. Ainsi par exemple, les dépenses non renouvelables pour l'exercice biennal 1978-1979 se chiffrent au total à 57,8 millions de dollars et le Secrétaire général demande, pour l'exercice 1980-1981, 35,5 millions de dollars aux taux de 1979, c'est-à-dire 39,8 millions de dollars aux taux de 1980-1981, soit quelque 18 millions de dollars de moins que pour l'exercice biennal antérieur. Si l'on avait comparé les dépenses non renouvelables des deux budgets, on aurait constaté une croissance négative pour l'exercice biennal 1980-1981. Cela pourrait sembler acceptable pour des raisons politiques, mais la délégation pakistanaise doute que ce soit justifié. En tout état de cause, il serait peut-être utile de comparer les dépenses non renouvelables de deux exercices biennaux ou davantage.

36. En ce qui concerne le mode de calcul de la croissance réelle d'une organisation en fonction de l'accroissement de ses effectifs, la délégation pakistanaise estime que c'est un indicateur utile. Toutefois, les comparaisons doivent porter sur des périodes suffisamment longues. En effet, si l'on compare deux exercices biennaux successifs, les résultats obtenus peuvent induire en erreur à cause de la transformation de postes temporaires en postes permanents.

/...

(M. Kemal, Pakistan)

37. En outre, les budgets de deux exercices biennaux successifs doivent être comparés en valeur réelle. Ainsi, si l'on compare le montant du projet de budget actuel (993 millions de dollars en chiffres nets) à celui du budget de l'exercice biennal 1970-1971 (341 millions de dollars en chiffres nets), il pourrait sembler que les dépenses ont été multipliées par deux et demi. Or, si l'on tient compte de l'inflation et des fluctuations monétaires, l'augmentation est beaucoup moins élevée. Libellé en francs suisses, par exemple, le budget de 1970-1971 était de quelque 1 470 000 000 au taux de 4,3 francs suisses pour un dollar. Le montant de 993 millions de dollars pour l'exercice biennal 1980-1981 équivaut approximativement à 1 718 000 000 de francs suisses au taux de 1,73 franc suisse pour un dollar, ce qui représente une augmentation de 16,5 p. 100. Exprimés en valeur-or, les résultats sont encore plus surprenants, puisque l'on constate une réduction du montant du budget, qui passe de 8,5 millions d'onces en 1970-1971 à 2,5 millions pour 1980-1981.

38. Pour ce qui est du déficit à court terme de l'Organisation des Nations Unies, il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été réalisé. C'est pourquoi la délégation pakistanaise lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils redoublent d'efforts afin de résoudre ce problème, d'autant plus que le Secrétaire général a présenté un budget d'austérité.

39. A propos des activités dépassées ou d'une utilité marginale, les réponses des directeurs de programme à la Division du budget révèlent des interprétations différentes des directives du Secrétaire général. Il est donc absolument nécessaire d'uniformiser les méthodes.

40. Enfin, la délégation pakistanaise propose officiellement un renforcement et une amélioration des méthodes utilisées pour examiner les demandes de postes nouveaux que présente le Secrétaire général, car les méthodes actuelles laissent beaucoup à désirer.

41. Chaque fois qu'il demande la création de postes, le Secrétaire général joint une brève définition des fonctions qui s'y rattacheraient. Toutefois, la Cinquième Commission ne dispose pas d'une définition des fonctions des autres postes du département en question, et il lui est donc difficile de déterminer si la création du nouveau poste est justifiée. Pourtant, la demande est approuvée ou rejetée sur la base de mesures adoptées en l'espèce.

42. Il est vrai que le Secrétaire général ne dispose pas non plus d'une description détaillée et complète des fonctions pour tous les postes de l'Organisation. De l'avis de la délégation pakistanaise, il est indispensable de remédier d'urgence à cette situation.

/...

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) (A/34/5/Add.1 à 5 et 7, A/34/486; A/C.5/34/L.3 et L.6/Rev.1)

- a) Programme des Nations Unies pour le développement
- b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- d) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- e) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
- f) Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

A/C.5/34/L.6/Rev.1

43. M. BRUCE (Canada) déclare qu'à l'issue des réunions qu'un groupe de rédaction restreint a consacrées à la révision du projet présenté par le Canada (A/C.5/34/L.6), il est en mesure de soumettre un nouveau texte qui, espère-t-il, pourra être approuvé par consensus, du fait que toutes les délégations intéressées, à une exception près, ont participé aux réunions du groupe. Le nouveau texte ne comporte plus de préambule et se présente sous la forme d'un projet de décision.

44. M. LAHLOU (Maroc) observe que, dans la version française du projet de décision, le terme "Note" n'est peut-être pas entièrement satisfaisant. En outre, il faudrait indiquer dans l'ensemble du projet que les vues sollicitées doivent être présentées à la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

45. Le PRESIDENT estime que l'emploi du terme "Note" n'est pas inapproprié, mais que l'on pourrait laisser au Secrétariat le soin de se prononcer à ce sujet. En ce qui concerne le second point soulevé par le représentant du Maroc, celui-ci devrait prendre contact avec l'auteur du projet.

46. M. BRUCE (Canada) dit que le groupe de rédaction a estimé que la question devait être examinée de nouveau à la trente-sixième session. Pensant qu'il était évident que les rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Groupe de vérificateurs extérieurs devaient être établis à temps pour que le Secrétaire général puisse élaborer le sien, le groupe de rédaction n'a mentionné aucune date. Toutefois, afin de lever l'ambiguïté signalée par le représentant du Maroc, on pourrait ajouter à l'alinéa a) du projet de décision les mots "à la trente-sixième session" après le mot "présenter".

47. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission adopte, dans sa version modifiée, le projet de décision publié sous la cote A/C.5/34/L.6/Rev.1.

/...

48. Le projet de décision publié sous la cote A/C.5/34/L.6/Rev.1, tel qu'il a été modifié, est adopté.

49. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation ne s'est pas opposée à ce que le projet de décision soit approuvé par consensus mais, la délégation du Canada n'ayant pas accepté, comme le proposait la délégation soviétique, de supprimer de l'alinéa a) le membre de phrase "de même que le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes", elle se serait abstenue si le projet de décision avait été mis aux voix. En effet, le rôle qu'aurait à jouer le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes dans l'évaluation des activités du Comité des commissaires aux comptes n'est pas clairement défini.

50. M. WILLIAMS (Panama) fait observer que c'est la première fois que l'on propose de réviser les méthodes de vérification extérieure et intérieure des comptes de l'ONU, révision dont la nécessité se faisait sentir depuis plusieurs années. La vérification des comptes est une discipline dynamique et sujette à de constantes modifications qui doit faire l'objet d'un examen permanent. M. Williams espère que les personnes qui sont priées de présenter leurs vues dans le projet de décision que l'on vient d'adopter tiendront compte des suggestions et des recommandations que les délégations auront formulées.

51. Le PRESIDENT déclare clos l'examen de ce point 96 de l'ordre du jour.

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS (suite) (A/34/11 et Add.1; A/C.5/34/L.7)

52. Le PRESIDENT présente le projet de résolution A/C.5/34/L.7, intitulé "Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions" et indique qu'il s'agit d'un texte établi à l'issue de consultations officielles.

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES : RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES (suite) (A/34/32)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite) (A/34/3/Add.37 et 38; A/34/528)

53. Mme DERRE (France) déclare que le rapport du Comité des conférences (A/34/32) est nettement meilleur que celui de l'année précédente, dans la mesure où il est plus concis. On aurait pu abréger encore le chapitre III, intitulé "Calendrier des conférences", c'est-à-dire les paragraphes 12 à 45, pour en éliminer les détails qui ne présentent aucun intérêt véritable. Pour ce qui est du chapitre IV "Gestion des ressources en matière de conférences", la délégation française, qui a participé aux travaux du Comité des conférences, sait pertinemment que le système de quotas pour la répartition des ressources en matière de conférence est une question

délicate. Mme Derré attire l'attention sur l'alinéa e) du paragraphe 53, où il est dit que le Secrétaire général devrait être prié de soumettre aux organes compétents une étude sur la possibilité concrète de faire figurer dans le budget de chaque programme les dépenses relatives aux services de conférence. Il arrive souvent que certains organes délibérants décident, de manière quelque peu irréfléchie, d'organiser des réunions supplémentaires, sans regarder à la dépense ni tenir compte de la disponibilité des ressources, laissant au Département des conférences le soin de résoudre le problème d'une manière ou d'une autre. On est pourtant arrivé à une situation si critique que l'on ne dispose plus du temps ou des ressources exigés par le nombre des réunions. Le Conseil économique et social, à sa session d'été, a décidé de réduire à une semaine chacune de ses sessions, mais n'a pas encore donné suite à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social, qui disposait que le Conseil devait, dans toute la mesure du possible, assumer la responsabilité directe de la manière dont ses organes subsidiaires s'acquittaient de leurs fonctions.

54. La multiplicité des réunions entraîne tout naturellement une augmentation de la documentation. Il est regrettable que le Comité des conférences n'ait pas été en mesure d'étudier plus à fond les causes des retards constatés dans la publication des documents. Cela étant, il convient de soulever la question à la Cinquième Commission.

55. La délégation française approuve les grandes lignes des recommandations formulées par le Comité des conférences.

56. M. NAGGAGA (Ouganda) est heureux de constater que le Comité des conférences a tenu compte de la suggestion de sa délégation et qu'il a réuni en un seul document son rapport et le calendrier des conférences.

57. Dans son rapport (A/34/32), le Comité des conférences déclare que, dans toute la mesure du possible, tous les organes de l'ONU devront se réunir à leur siège respectif, sous réserve des exceptions énumérées à l'alinéa e) du paragraphe 31.

58. D'une manière générale, la délégation ougandaise approuve ce point de vue. Elle a pourtant quelques réserves à faire sur les exceptions prévues à l'alinéa e) du paragraphe 31. Elle considère par exemple que rien ne justifie que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ou le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se réunissent alternativement à New York et à Genève.

59. Quant aux invitations adressées aux organes de l'ONU par les gouvernements et les institutions spécialisées pour qu'ils tiennent leurs sessions hors siège, la délégation ougandaise estime qu'elles ne devraient être acceptées que lorsqu'elles offrent des avantages évidents. Le Comité des conférences doit d'abord les examiner attentivement, car il semble que ces invitations soient parfois lancées et acceptées sans aucun critère.

/...

(M. Naggaga, Ouganda)

60. On a souvent accusé l'ONU de tenir des réunions trop nombreuses et trop fréquentes. C'est pourquoi la délégation ougandaise se réjouit que le Comité ait étudié la question de l'intervalle qui doit séparer les sessions d'un même organe. Il lui semble qu'on aurait pu procéder au même examen à propos des sessions des organes subsidiaires. Si des mesures étaient adoptées dans ce domaine, les pays les plus petits y trouveraient leur avantage car, du fait qu'ils ne disposent que d'une délégation pour participer aux travaux des organes subsidiaires, ils feraient face à de sérieuses difficultés si le délai entre une réunion et la suivante n'était pas suffisant.

61. En ce qui concerne la prolifération des conférences, question sur laquelle le Comité s'est fort heureusement penché, la délégation ougandaise rappelle à nouveau que les conférences ne résolvent pas nécessairement les graves problèmes du monde actuel. En outre, certains Etats Membres s'en servent parfois pour retarder la solution de ces problèmes. La délégation ougandaise n'oublie pas pour autant que la limitation arbitraire du nombre des conférences peut réduire les chances de résoudre les problèmes mondiaux, notamment dans les domaines du nouvel ordre économique international, de la décolonisation et des droits de l'homme. Elle ne peut pourtant approuver le "système de quotas" pour la répartition des ressources en matière de conférences et a de sérieux doutes sur la possibilité concrète de faire figurer le coût des services de conférence dans le budget de chaque programme, car cela pourrait dissuader certains organes intergouvernementaux de prendre de nouvelles initiatives.

62. La Cinquième Commission et le Comité des conférences doivent éviter d'adopter toute mesure qui empiéterait sur le mandat d'autres organes intergouvernementaux. Ils doivent au contraire obtenir de ces derniers qu'ils prennent conscience des limites des services de conférences et recommandent de réduire la durée des sessions.

63. La délégation ougandaise n'a pas d'objection à ce qu'après l'examen voulu, le Comité des conférences élimine les sessions consacrées à des questions moins urgentes ou en réduise la durée.

64. Le PRESIDENT rappelle que, comme il a été convenu au début de la semaine, la liste des orateurs désirant prendre la parole sur le point 102 de l'ordre du jour (Plan des conférences : rapport du Comité des conférences) sera close le jour même.

ORGANISATION DES TRAVAUX

65. M. DUQUE (Secrétaire de la Commission) dit que, pendant la semaine du 15 au 21 octobre, la Commission pourrait examiner en première lecture le chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 à l'exception du point 6 de la partie A (Conseil mondial de l'alimentation) et du point 7 de la partie B. Pour ce qui est du premier de ces points, on présentera des montants révisés quand les négociations entre l'ONU et la FAO sur la location des locaux

qu'occupe le Conseil mondial de l'alimentation à Rome seront terminées. Quant au deuxième, au moment où la Commission économique pour l'Asie occidentale sera transférée à Bagdad, il faudra fournir des locaux au Bureau du Coordonnateur et l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, actuellement installé dans les locaux de la CEAO. On présentera alors des demandes de crédit supplémentaires au titre de la location des locaux. La Commission sera également saisie des chapitres 2, 3, 5, 8, 9, 18, 20, 21, 22, 24 et 25.

La séance est levée à 17 h 5.